



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 7/10**

**LEGALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE L'AVENUE DE LA GARE**

## Légalisation du projet de réaménagement de l'avenue de la Gare

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

La Municipalité vous soumet, par le présent préavis, le projet de réaménagement de l'avenue de la Gare, pour approbation et validation de la réponse aux personnes qui ont déposé une opposition ou une remarque durant l'enquête publique.

### 2. Développement

Pour les détails de la genèse des travaux prévus, on peut se référer au préavis 14/08 « crédit de construction » accordé par le Conseil communal le 27 novembre 2008.

### 3. Procédure

Le dossier a été régulièrement soumis à l'enquête publique du 17 octobre au 16 novembre 2009, conformément à l'article 13 de la loi sur les routes (LRou).

La procédure d'appel d'offres Marchés publics a eu lieu durant le dernier trimestre 2009. L'adjudication a été faite par la Municipalité à l'entreprise Perrin Frères SA à Nyon dont l'offre remplissait les conditions du règlement cantonal sur les marchés publics et a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Après l'adoption des réponses par le Conseil communal, l'envoi au Service des routes (SR), pour approbation par le département, devra être accompagné de toutes les pièces utiles ainsi que des décisions communales sur les oppositions et/ou remarques.

La notification de ces décisions communales sera faite par le département par pli recommandé aux intéressés.

Ces décisions sont susceptibles de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal (30 jours).

### 4. Oppositions / Remarques

L'enquête publique a suscité une opposition et six remarques qui sont les suivantes :

**1) M. et Mme Pierre et Danielle GATTLEN, route de la Soverse 18, 1926 Fully**  
**Opposition du 12 novembre 2009 par lettre recommandée :**

- *Suppression du miroir en face de la sortie de la parcelle 28, pour les bâtiments 4 et 4b, ce miroir a été placé par vos soins lors de la construction du trottoir et remplacé il y a 2 ans par nos soins, il n'est pas seulement utile pour les véhicules sortant de ce lieu mais également pour les piétons puisqu'il n'y a aucune visibilité du côté village, donc pour la sécurité nous nous opposons à sa suppression.*
- *Nous ne comprenons pas qu'une bordure de 9 cm de haut coupe notre sortie, là aussi nous nous opposons à cet aménagement qui ne peut être qu'un désagrément pour les usagers.*

**2) M. Alain GARRAUX, route d'Yverdon 29, 1028 Préverenges****Remarque du 19 octobre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *Le texte « zone 30 » situé entre le restaurant du Chasseur et le nouveau bâtiment me semble mal placé. La route d'Yverdon, dès le carrefour de la Fontanne, est à 30 km/h. Donc, il convient de déplacer ce texte vers la Fontanne, début logique de toute la zone 30.*
- *Je ne comprends pas l'utilité d'un parking 2 roues de 9 places devant le cimetière. Qui va y déposer son vélo, et pourquoi ?*

**3) M. Jean KNOBEL, chemin des Uttins 6, 1028 Préverenges****Remarque du 22 octobre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *Etant donné le budget important du projet, il est à regretter que le carrefour route d'Yverdon / avenue de la Gare ne soit pas amélioré (largeur insuffisante due au mur en béton).*
- *Ce mur sera-t-il vraiment relevé à 2 m ?*
- *L'arrêt de bus bloque le trafic. Cependant, il est difficile de trouver une meilleure solution.*

**4) Mme Josette SEYDOUX, avenue de la Gare 10, 1028 Préverenges****Remarque du 28 octobre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *L'arrêt de bus me semble mal placé, il bloque la circulation ! et juste devant l'immeuble !*

**5) M. Camille DELAY, chemin des Planches 28, 1028 Préverenges****Remarque du 2 novembre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *Les 2 accès à l'avenue de la Gare depuis « Capellan » : aucune signalisation au sol marquant le prolongement du trottoir. Qui est prioritaire ? Dangereux pour les enfants (entre autres).*

**6) Mme Anne RUCHAT, chemin des Planches 12, 1028 Préverenges****Remarque du 16 novembre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *Le passage piéton au chemin des Planches reste-t-il ? Je pense qu'il faudrait le repousser en face du trottoir. Serait-il également possible de remettre un passage piéton sur la route de Capellan + un second à la sortie de l'allée des Pommiers ?*
- *Je pense qu'il serait judicieux de garder le panneau « Chaussée glissante », en effet, en cas de route mouillée, neige ou verglas, le risque de glisser est grand (en pente puis le pont).*
- *Dans le préavis 14/08, la réfection du chemin piétonnier allant du cimetière au Trési, serait intégré dans le projet, mais je ne vois rien concernant cela. Il s'agissait de la création d'un drainage et d'un nouveau revêtement.*

**7) M. Jérôme SCHERER, route d'Yverdon 21 A, 1028 Préverenges****Remarque du 16 novembre 2009 sur feuille d'enquête :**

- *Mur avenue de la Gare – route d'Yverdon : quelles sont les finitions envisagées de ce mur en bordure de la PPE Star-Résidence ? (hauteur de 200 cm indiquée).*

## Propositions de réponses :

La Municipalité propose de répondre à l'opposant ainsi qu'à toutes les personnes ayant fait une/des remarques, le même modèle de lettre avec les réponses suivantes :

- 1) L'élargissement de la « Zone 30 » existante sur l'Avenue de la Gare jusqu'au chemin des Planches (demande du Service de Routes – Signalisation – VD) implique :
  - la réduction de la signalisation routière sur ce secteur (suppression des panneaux miroirs, chaussée glissante, panneaux stop...)
  - la suppression des passages pour piétons, sauf là où ils sont indispensables (abords des écoles ou des hôpitaux), conformément aux prescriptions légales.
  - la priorité à droite s'applique à toutes les intersections, avec la mise en place d'un marquage au sol.
  - la suppression des trottoirs traversants à l'intérieur de la « Zone 30 » ou en limite avec une « Zone 20 ».
  - l'abaissement de la ligne de pavés au droit de chaque accès (propriétés contiguës).
- 2) La mise en place du pictogramme « Zone30 » est uniquement un « Rappel » pour la zone 30 qui commence au carrefour de la Fontanne. La mise en place des parkings à vélos vers le cimetière sur le domaine public répond à une demande du 17.6.2009 du Service de la mobilité.
- 3) A ce stade, les négociations de cession de terrain en vue d'une amélioration du carrefour avenue de la Gare/route d'Yverdon n'ont pas abouti. Le mur existant, situé sur un fonds privé, sera maintenu dans son état actuel.
- 4) La position du nouvel arrêt du bus participe à la modération du trafic et évite la création d'un nouvel arrêt en contresens. Un seul arrêt de bus est prévu pour les deux sens ; les bus ne circulent que le week-end.
- 5) Pour le chemin piétonnier allant du cimetière à la zone industrielle du Trési, il s'agit d'une réfection (drainage et revêtement) ne nécessitant pas de mise à l'enquête publique.

## 5. Coût de la procédure

Les frais de la présente procédure sont compris dans le préavis 14/08 (chiffre 4.11).

## 6. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs, les principales échéances sont :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Adoption des réponses par le Conseil communal   | Avril 2010        |
| - Envoi du dossier au SR pour approbation par le département des infrastructures (DINF) | Avril 2010        |
| - Le DINF avisera chaque opposant par lettre recommandée de la décision Municipale      | Mai 2010          |
| - Délai de recours (30 jours)   | Juin 2010         |
| - Légalisation par le DINF  | Juillet/Août 2010 |
| - Début des travaux   | Septembre 2010    |

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal no 7/10 du 3 février 2010,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1) d'approuver les propositions de réponses de la Municipalité à l'opposition / aux remarques enregistrées en cours d'enquête publique,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 février 2010.

Délégué de la Municipalité :

M. P.-G. Gay

Première séance de la Commission :

Mardi 9 mars à 19h00  
Le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Préverenges, le 3 février 2010/CMY/ca